



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°BFC-2019-003

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2019

Sommaire

Direction départementale des territoires de la Haute-Saône

BFC-2018-09-03-040 - AE valant autorisation tacite d'exploiter des terres agricoles au GAEC DE LA MARCHE d'Ecromagny (2 pages)	Page 3
BFC-2018-09-03-041 - AR valant autorisation d'exploiter des terres agricoles au GAEC CACHOT de Raze (2 pages)	Page 6
BFC-2018-09-04-005 - AR valant autorisation tacite d'exploiter des terres agricoles à M. Geoffrey DURUPT de Saint-Germain (4 pages)	Page 9
BFC-2018-09-05-012 - AR valant autorisation tacite d'exploiter des terres agricoles à M. William GARNERY de Roche et Raucourt (2 pages)	Page 14
BFC-2018-08-29-006 - AR valant autorisation tacite d'exploiter des terres agricoles au GAEC LES BEGUINES de Varogne (4 pages)	Page 17
BFC-2018-08-31-005 - AR valant autorisation tacite d'exploiter des terres agricoles au GAEC MONNOT de Soing-Cubry-Charentenay (1 page)	Page 22

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté

BFC-2019-01-03-002 - Arrêté n°2019/02 du 3 janvier 2019 portant transfert de propriété à titre gratuit de biens archéologiques mobiliers au profit de la commune de Lons-le-Saunier (1 page)	Page 24
--	---------

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2019-01-07-001 - Décision n° 2019-01 D du 7 janvier 2019 portant subdélégation de signature de Mr Vincent FAVRICHON, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État (CPCM) (4 pages)	Page 26
---	---------

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté

BFC-2018-11-14-005 - Arrêté portant attribution des allocations Diversité dans la Fonction Publique pour la campagne 2018-2019 en Bourgogne-Franche-Comté (3 pages)	Page 31
---	---------

Direction départementale des territoires de la Haute-Saône

BFC-2018-09-03-040

AE valant autorisation tacite d'exploiter des terres
agricoles au GAEC DE LA MARCHE d'Ecromagny

AE tacite

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 3 septembre 2018

Direction départementale des territoires

Service économie et politique agricoles

Cellule installation et modernisation

Référence CN / SVA

Affaire suivie par Sébastien VON-ARBOURG

03 63 37 92 31

sebastien.von-arbourg@haute-saone.gouv.fr

GAEC DE LA MARCHE
Monsieur LAROCHE Matthieu
3 La Marche
70270 ECROMAGNY

Monsieur le gérant,

J'accuse réception au **30 août 2018** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposée au titre des articles L. 331-1 à L. 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) concernant l'opération suivante :

Agrandissement de 30 ha 07 a 44 ca sur les communes de Melisey et La Lanterne selon le détail en annexe.

Votre dossier a été réceptionné le 28 août 2018 et porte le numéro d'enregistrement 2018-103.

La date d'accusé réception constitue donc le départ du délai de quatre mois dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande.

Ce délai est susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R 331-6 du CRPM.

A défaut de notification de décision d'autorisation expresse ou de prolongation du délai, la présente demande d'autorisation préalable d'exploiter sera réputée acceptée à la date du 30 décembre 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable du service économie et politique agricoles



Christiane NEZ

Commune	référence cadastrale	surface en ha	propriétaire
LA LANTERNE	B64	0,4477	AUBRY Jean-Paul 40 rue Georges Moulinard 70300 LUXEUIL LES BAINS
	B68	1,1952	
	B69	0,2009	
	B22	0,4570	JACQUEY Roger 41 rue de Lille 59870 MARCHIENNES
	B23	1,0520	
	B24	0,2212	
	B25	0,2640	JACQUEY Michel 25 route de Montessaux 70270 SAINT BARTHELEMY
	B26	0,2495	
	B27	0,0594	GAVOILLE Daniel Hameau des guidons 70270 MELISEY
	B29	0,2350	
MELISEY	B31	0,2190	
	E63	1,4028	
	E282	0,3110	
	E58	0,7320	
	E57	0,5545	
	E227	2,0359	
	D355	0,1172	
	D356	0,8652	
	E142	0,6990	
	E143	0,2180	
	E146	1,2080	
	E147	0,8404	GRANDVOINET Pierre 10 Les Guidons 70270 MELISEY
	E148	0,1780	
	E149	0,5440	
	E151	0,9310	
	E154	0,6708	
	E150	0,9311	GAVOILLE Daniel Hameau des guidons 70270 MELISEY
	E152	0,4241	GRANDVOINET Patrick 5 les granges du bois 70270 LA LANTERNE
	E153	0,6968	
	E36	4,5491	GAVOILLE Daniel Hameau des guidons 70270 MELISEY
E39	0,6630		
E40	2,2571		
F8	0,1871		
F9	1,2436		
F31	0,3146		
F33	1,6696		
D357	1,2296		

30,0744

Direction départementale des territoires de la Haute-Saône

BFC-2018-09-03-041

AR valant autorisation d'exploiter des terres agricoles au
GAEC CACHOT de Raze

AE tacite

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 3 septembre 2018

Direction départementale des territoires

Service économie et politique agricoles

Cellule installation et modernisation

Référence CN / CM

Affaire suivie par Carine Maitre
03 63 37 92 33
carine.maitre@haute-saone.gouv.fr

GAEC CACHOT
Monsieur Gérard Cachot
Vallerois lès Raze
70000 RAZE

Monsieur le gérant,

J'accuse réception au **31 août 2018** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposée au titre des articles L. 331-1 à L 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) concernant l'opération suivante :

agrandissement avec installation d'un JA, de 31 ha 09 a 78 ca sur les communes de Raze et Vaivre et Montoille :

Commune	référence cadastrale	surface en ha	propriétaire
RAZE	ZB142	5,8580	Lucienne SIMONIN 260 rue de Vesoul 70000 RAZE
	ZD28	4,8070	
	ZD30	1,0590	
	ZD31	0,6360	
	ZC05	1,3270	Solange VILLET 5 impasse des tournesols 84260 SARRIANS
	ZB101	0,2270	Jean-Pierre MACHERAS 110 rue du Chaillot 70000 RAZE
	ZB102	0,5400	
	ZB185	2,6293	
	ZC04	0,1640	
	ZC6	5,6080	
	ZB80	0,0940	Christiane MERCIER 57 bis rue Emeriau 75015 PARIS
	ZB117	0,4070	Dominique SIMONIN 260 rue de Vesoul 70000 RAZE
	ZD26	2,9960	
ZD27	1,2000		
VAIVRE ET MONTOILLE	BA15	3,5455	Gabrielle VOUGNON 5 rue André Malraux 21600 LONGVIC

31,0978

Votre dossier a été réceptionné le 30/08/2018 et porte le numéro d'enregistrement 2018-105.

La date d'accusé réception constitue donc le départ du délai de quatre mois dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande.

Direction départementale des territoires de la Haute-Saône

BFC-2018-09-04-005

AR valant autorisation tacite d'exploiter des terres
agricoles à M. Geoffrey DURUPT de Saint-Germain

AE tacite

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 4 septembre 2018

Direction départementale des territoires

Service économie et politique agricoles

Cellule installation et modernisation

Référence CN / CM

Affaire suivie par Carine Maitre

03 63 37 92 33

carine.maitre@haute-saone.gouv.fr

DURUPT Geoffrey
3 rue des têtes de chat
70200 SAINT-GERMAIN

Monsieur,

J'accuse réception au **3 septembre 2018** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposée au titre des articles L. 331-1 à L 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) concernant l'opération suivante :

agrandissement de 78 ha 42 a 50 ca sur les communes de Melisey, Lantenot et Saint-Germain selon le détail en annexe.

Votre dossier a été réceptionné le 3 septembre et porte le numéro d'enregistrement 2018-107.

La date d'accusé réception constitue donc le départ du délai de quatre mois dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande.

Ce délai est susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R 331-6 du CRPM.

A défaut de notification de décision d'autorisation expresse ou de prolongation du délai, la présente demande d'autorisation préalable d'exploiter sera réputée acceptée à la date du **3 janvier 2019**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable du service économie et politique agricoles



Christiane NEZ

DURUPT Geoffrey - SAINT-GERMAIN

Commune	référence cadastrale	surface en ha	propriétaire
MELISEY	G452	0,0938	Michel PARISOT 11 le bas 70270 MELISEY
	G453	0,0780	
	G455	0,6864	
	G439	0,6263	
	G436	1,4212	
	G435	0,9470	
	G434	0,5990	
	G432	0,2934	
	G443	0,2402	
	G441	0,2764	
	G731	0,5056	
	G728	0,0092	
	G347	0,0592	
	G348	0,0238	
	G349	0,0302	
	G357	0,2902	
	G356	0,1458	
	G358	0,5514	
	H211	0,1504	
	H585	0,2148	
	G274	1,1366	
	G275	0,7211	
	G276	0,1944	
	G277	0,3214	
	G278	1,0268	
	G279	0,3500	
	G297	0,2456	
	G301	0,2785	
	G302	0,2695	
	G310	0,6427	
	G321	0,6769	
	G322	0,4964	
	G293	1,6498	
	G324	0,3010	
	G325	1,0274	
	G326	0,7906	
	G327	0,3928	
	G328	0,2492	
	G400	0,1441	
	G402	0,2869	
	G406	0,1661	
	G446	0,4247	
	G459	1,3158	
	G460	0,2016	
	G478	0,6617	
	G490	0,1300	
	G494	0,6212	
	H323	0,9280	
	H324	0,4340	
	H326	0,9924	
	H335	0,8310	
	H640	0,5440	
	H641	0,2084	
	H644	0,4404	
	H645	0,7652	
	H646	1,0736	
	H647	0,4780	
	H648	0,2800	
	H650	0,5404	
	H651	0,3532	
	H652	1,0736	
	H653	0,2592	
	H654	0,2324	
	H655	0,6970	
	H656	0,7878	
	H326	0,9240	
	H335	0,8310	
	H340	0,3072	
	H324	0,4340	
	H323	0,9280	

DURUPT Geoffrey - SAINT-GERMAIN

MELISEY	G452	0,0938	Michel PARISOT 11 le bas 70270 MELISEY	
	G486	0,4288		
	G494	0,6212		
	G490	0,1300		
	G478	0,6617		
	G460	0,2016		
	G446	0,4247		
	G459	1,3158		
	G400	0,1896		
	G697	0,1944		
	G698	0,1317		
	G303	0,6164		
	G316	1,0082		
	G669	1,7464		
	G672	0,0362		
	G332	0,1807		
	G603	0,0363		
	G604	0,2186		
	G461	0,3397		
	G623	0,6142		
	G516	0,0371		
	G519	0,2555		
	G479	1,9383		
	G480	0,6900		
	G481	0,4822		
	G483	0,4232		
	G484	0,3380		
	G485	0,2212		
	G487	0,4032		
	G489	0,1355		
	G492	0,2032		
	G493	0,2404		
	H321	0,5889		
	H322	0,1640		
	H327	0,5928		
	H328	0,6376		
	H330	0,2212		
	H333	0,4188		
	H334	0,6632		
	H336	1,2089		
	H339	0,3268		
	H344	0,2310		
	H345	0,4558		
	H656	0,6878		
	G697	0,1944		
	G698	0,1317		
	G486	0,4288		
	H340	0,3072		
	H400	0,1896		
	G495	0,8336	Elisabeth FAIVRE SONTOT 10 route du village 70270 ECROMAGNY	
	G401	0,2002	Jeannine NOLOT 10 rue des mineurs 70250 RONCHAMPS	
	G403	0,3078		
	G404	0,3029		
	G405	0,4775		
	G417	0,6338		
	G408	0,0228		
	G409	0,0540		
	G482	0,8979	Jean-Christophe PAQUELET 3 rue du beuchois 70000 VELLEFAUX	
	G488	0,1247	Delphine PINOT 30 route des échelets 70270 MELISEY	
	G491	0,2360		
	H390	0,1976	Songeur DURGET 83320 CARQUERAINE	
	SAINT-GERMAIN	D549	0,4265	Michel PARISOT 11 le bas 70270 MELISEY
		D560	1,4573	
		D1106	1,2460	
		D1130	0,2088	
		D1131	0,4547	
		D1132	1,4660	
D1127		0,2490		
D1128		0,2390		
D1134		0,5340		
D1135		0,1750		
D1136		0,1680		

DURUPT Geoffrey - SAINT-GERMAIN

MELISEY	G452	0,0938	Michel PARISOT 11 le bas 70270 MELISEY	
	D1137	0,1733		
	D1140	0,3099		
	D1141	0,3260		
	D1142	0,3390		
	D1143	0,3410		
	D1100	0,3130		Rudolf ANWEG 99028 SUISSE
	D1111	0,9410		
D1107	0,4490			
LANTENOT	B165	1,4100	Michel PARISOT 11 le bas 70270 MELISEY	
	B894	0,3222		
	B895	0,1520		
	B143	0,4075		
	B144	0,6480		
	B145	0,9220		
	B146	0,5773		
	B115	0,3870		
	B149	0,1506		
	B150	0,1678		
	B151	0,2580		
	B152	0,5360		
	B153	0,1609		

78,4250

Direction départementale des territoires de la Haute-Saône

BFC-2018-09-05-012

AR valant autorisation tacite d'exploiter des terres
agricoles à M. William GARNERY de Roche et Raucourt

AE tacite

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 5 septembre 2018

Direction départementale des territoires

Service économie et politique agricoles

Cellule installation et modernisation

Référence CN / SVA

Affaire suivie par Sébastien VON-ARBOURG

03 63 37 92 31

sebastien.von-arbourg@haute-saone.gouv.fr

Monsieur GARNERY William
1 rue Millerand
70180 ROCHE ET RAUCOURT

Monsieur le gérant,

J'accuse réception au **3 septembre 2018** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposée au titre des articles L. 331-1 à L 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) concernant l'opération suivante :

Installation non aidée dans l'EARL EN GRILLOT sur 66 ha 22 a 37 ca sur les communes de Villers-Vaudey, Membrey, Roche et Raucourt et Tincey et Pontrebeau selon le détail en annexe.

Votre dossier a été réceptionné le 25 avril 2018 et porte le numéro d'enregistrement 2018-63.

La date d'accusé réception constitue donc le départ du délai de quatre mois dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande.

Ce délai est susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R 331-6 du CRPM.

A défaut de notification de décision d'autorisation expresse ou de prolongation du délai, la présente demande d'autorisation préalable d'exploiter sera réputée acceptée à la date du 3 janvier 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable du service économie et politique agricoles



Christiane NEZ

Commune	référence cadastrale	surface en ha	propriétaire
VILLERS-VAUDEY	ZA0018	2,9500	DUPOISOT Noël 4, Avenue de Verdun 70180 ROCHE ET RAUCOURT
MEMBREY	ZC0038	0,9400	GRENIER Marguerite Maison de Retraite 70180 ROCHE ET RAUCOURT
	ZE0036	0,9020	POULNOT Christian et Catherine 8, Rue du Grillot 70180 ROCHE ET RAUCOURT
	ZE0037	1,0450	
	ZE0019	2,3440	
ROCHE ET RAUCOURT	ZB0012	6,6900	POULNOT Jean-Paul 6, Rue de Grillot 70180 ROCHE ET RAUCOURT
	ZN0028	0,6560	
	ZN0057	0,5223	
	ZM0038	1,5427	
	ZM0039	6,9110	
	ZM0032	0,1027	
	ZN0053	1,9630	
	ZB0023	1,5000	POULNOT Christian et Catherine 8, Rue du Grillot 70180 ROCHE ET RAUCOURT
	ZB0042	1,7270	Indivision DE CASTELLAN Château de fontaine-française BP N7 21610 FONTAINE-FRANCAISE
	ZB0035	1,8100	
	ZB0048	0,8600	Commune de Roche et Raucourt 3, Rue de Montsois 70180 ROCHE ET RAUCOURT
	ZD0016	7,3100	
	ZD0016	4,7200	
TINCEY	ZC0031	4,4100	GRENIER André 5, Parc de la Paule 70000 ECHENOZ LA MELINE
	ZI0015	5,9230	
	ZI0016	3,3180	
	ZC0051	2,0500	GRENIER Marguerite Maison de Retraite 70180 ROCHE ET RAUCOURT
	ZD0002	6,0270	POULNOT Jean-Paul 6, Rue de Grillot 70180 ROCHE ET RAUCOURT

66,2237

Direction départementale des territoires de la Haute-Saône

BFC-2018-08-29-006

AR valant autorisation tacite d'exploiter des terres
agricoles au GAEC LES BEGUINES de Varogne

AE tacite

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 29 août 2018

Direction départementale des territoires

Service économie et politique agricoles

Cellule installation et modernisation

Référence CN / CM

Affaire suivie par Carine Maitre
03 63 37 92 33
carine.maitre@haute-saone.gouv.fr

GAEC LES BEGUINES
M. PAQUELET Olivier
2 grande rue
70240 VAROGNE

Monsieur le gérant,

J'accuse réception au **28 août 2018** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposée au titre des articles L. 331-1 à L 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) concernant l'opération suivante :

agrandissement par réunion d'exploitation, de 106 ha 88 a 15 ca sur les communes de Contréglise, Equevilley, Le Val St Eloi et La Villedieu en Fontenette selon le détail en annexe.

Votre dossier a été réceptionné le 30 juillet 2018 et porte le numéro d'enregistrement 2018-096.

La date d'accusé réception constitue donc le départ du délai de quatre mois dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande.

Ce délai est susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R 331-6 du CRPM.

A défaut de notification de décision d'autorisation expresse ou de prolongation du délai, la présente demande d'autorisation préalable d'exploiter sera réputée acceptée à la date du **28 décembre 2018**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable du service économie et politique agricoles



Christiane NEZ

GAEC LES BEGUINES - VAROGNE

Commune	référence cadastrale	surface en ha	propriétaire	
CONTREGLISE	ZA01	6,3243	Mantey Jean-Luc 7 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZA05	3,5490	Mantey Jean-Luc 7 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZC21	0,5257	Mantey Jean-Luc 7 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZI03	4,5858	Eble Martine 12 route porte de Cubry 70160 FAVERNEY	
	ZI04	3,1252	Eble Nicole 11 lot. Blandin Bois 70210 POLAINCOURT	
	ZI05	3,1251	Vuillier Denis 13 rue les chardonnerets 77720 MORMANT	
EQUEVILLEY	ZH33	1,6180	Dufils André 2 rue Perceval 56520 GESTEL	
	ZC60	0,8000	Fritsch Monique 9 rue de Rhône 90000 BELFORT	
	ZD77	1,1795	Lamiri Claudine 99 rue des Cannes 70300 MEURCOURT	
	ZD14	8,7450	Dufils André 2 rue Perceval 56520 GESTEL	
	ZD15	1,7107	Pierson Nicole 54 Corniche Laugier 06670 COLOMARS	
	ZD11	0,2620	Lionnet Marc 14 rue du 14 septembre 44 70160 BREUREY LES FAVERNEY	
	ZD46	0,0300	Mantey Jean-Luc 7 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZA45	0,1210	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZA46	0,2330	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZA47	0,7810	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZC51	0,8480	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZC52	0,5300	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZC53	0,2210	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZC54	0,9610	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZC56	0,3230	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZD10	0,1560	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZD26	0,6990	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZD28	0,6670	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZD34	0,2880	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZD64	1,4280	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZD69	12,1580	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZD71	1,9680	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZD72	0,2620	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZA65	2,1850	Noël Monique 11 rue de Cubry 70360 CHANTES	
	ZB07	8,5070	Noël Monique 11 rue de Cubry 70360 CHANTES	
	ZD16	0,1860	Pierson Nicole 54 Corniche Laugier 06670 COLOMARS	
	ZD27	0,9460	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZD70	2,4000	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZD29	0,2570	Lamiri Claudine 99 rue des Cannes 70300 MEURCOURT	
	LE VAL SAINT ELOI	YA26	2,6630	Pierson Nicole 54 Corniche Laugier 06670 COLOMARS
		YA28	0,6520	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY
YA30		3,9640	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
YA36		3,0650	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
YA39		0,1150	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	YA08	0,0900	Association de Remembrement d'Equevilley 70160 EQUEVILLEY	
	YA09	0,0240	Association de Remembrement d'Equevilley 70160 EQUEVILLEY	
	YA10	0,0370	Association de Remembrement d'Equevilley 70160 EQUEVILLEY	
	YA41	0,4400	Association de Remembrement d'Equevilley 70160 EQUEVILLEY	
	ZH98	0,7380	Eble Martine 12 route porte de Cubry 70160 FAVERNEY	
	ZH100	0,7022	Eble Nicole 11 lot. Blandin Bois 70210 POLAINCOURT	
	YA04	0,7240	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	YA06	2,1050	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	YA11	0,5190	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZA47	1,5010	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZI56	0,2370	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZI57	5,8570	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZI58	0,2250	Mantey Pascal 6 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	YA13	4,6640	Mantey Jean-Luc 7 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	YA35	1,9270	Mantey Jean-Luc 7 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZA40	3,7110	Mantey Jean-Luc 7 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	
	ZH96	1,2160	Mantey Jean-Luc 7 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY	

GAEC LES BEGUINES - VAROGNE

CONTREGLISE	ZA01	6,3243	Mantey Jean-Luc 7 rue de Beauvois 70160 EQUEVILLEY
-------------	------	--------	--

106,8815

Direction départementale des territoires de la Haute-Saône

BFC-2018-08-31-005

AR valant autorisation tacite d'exploiter des terres
agricoles au GAEC MONNOT de
Soing-Cubry-Charentenay

AE tacite

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 31 août 2018

Direction départementale des territoires

Service économie et politique agricoles

Cellule installation et modernisation

Référence CN / SVA

Affaire suivie par Sébastien VON-ARBOURG

03 63 37 92 31

sebastien.von-arbourg@haute-saone.gouv.fr

GAEC MONNOT

28 rue des forges

70130 SOING-CUBRY-CHARENTENAY

Monsieur le gérant,

J'accuse réception au **29 août 2018** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposée au titre des articles L. 331-1 à L. 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) concernant l'opération suivante :

Agrandissement de 6 ha 30 ca sur la commune de Charentenay :

Commune	référence cadastrale	surface en ha	propriétaire
CHARENTENAY	ZD4	6,3000 6,3000	Commune place de la République 70130 SOING-CUBRY-CHARENTENAY

Votre dossier a été réceptionné le 29 août 2018 et porte le numéro d'enregistrement 2018-106.

La date d'accusé réception constitue donc le départ du délai de quatre mois dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande.

Ce délai est susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R 331-6 du CRPM.

A défaut de notification de décision d'autorisation expresse ou de prolongation du délai, la présente demande d'autorisation préalable d'exploiter sera réputée acceptée à la date du 29 décembre 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable du service économie et politique agricoles



Christiane NEZ

Direction Régionale des Affaires Culturelles de
Bourgogne-France-Comté

BFC-2019-01-03-002

Arrêté n°2019/02 du 3 janvier 2019 portant transfert de
propriété à titre gratuit de biens archéologiques mobiliers
au profit de la commune de Lons-le-Saunier



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Arrêté n° 2019/02 du 3 janvier 2019 portant transfert de propriété à titre gratuit de biens archéologiques mobiliers au profit de la commune de Lons-Le-Saunier

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 125-1, R. 125-1 à R. 125-3 et R. 541-15 ;

Vu la délibération n° DCM-2018-098 du Conseil municipal de la commune de Lons-Le-Saunier en date du 19 novembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-80 BAG du 1^{er} juin 2018 portant délégation de signature à Madame Anne Matheron, directrice régionale des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 portant subdélégation de signature de la Directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu la demande de transfert de propriété de biens archéologiques mobiliers adressée par Monsieur Jacques Pélissard, Maire de la commune de Lons-Le-Saunier, reçue en préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté le 19 décembre 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France en date du 25 septembre 2018 ;

Considérant que l'État est propriétaire du mobilier archéologique recueilli lors de l'opération d'archéologie préventive prescrite par l'arrêté n°05/171 du 16/08/2005 et les arrêtés modificatifs n° 06/134 du 4 juillet 2006, n° 70/109 du 30 avril 2007 et n°08/047 du 31 mars 2008, effectuée sur le site de CHOISEY-DAMPARIS, ZAC des Champins.

Considérant que le lieu de conservation est un musée de France

ARRÊTE

Article 1 - Est transférée à titre gratuit, sans déclassement préalable, à la commune de Lons-Le-Saunier, la propriété des biens archéologiques mobiliers dont la liste décrivant les biens transférés est annexée au présent arrêté.

Article 2 - Le directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bourgogne-Franche-Comté

Fait à Besançon, le 3 janvier 2019

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par délégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Hervé LAURENT

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2019-01-07-001

Décision n° 2019-01 D du 7 janvier 2019 portant
subdélégation de signature de Mr Vincent FAVRICHON,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des

*Décision n° 2019-01 D du 7 janvier 2019, portant subdélégation de signature de Mr Vincent
FAVRICHON, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État
(CPCM)*



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt

**DECISION n° 2019-01D du 7 janvier 2019
portant subdélégation de signature de Monsieur Vincent FAVRICHON
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat
(C.P.C.M.)**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets,

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives

VU l'arrêté préfectoral n° 18.58 BAG du 15 mai 2018 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté

VU l'arrêté préfectoral n° 18-70 BAG du 22 mai 2018 portant délégation de signature à Monsieur Vincent FAVRICHON, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat

VU les conventions de délégation de gestion :

- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDT de Côte d'Or à la DRAAF de Bourgogne
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDT de la Nièvre à la DRAAF de Bourgogne
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDT de Saône et Loire à la DRAAF de Bourgogne
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDT de l'Yonne à la DRAAF de Bourgogne
- du 21 juin 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDPP de Côte d'Or à la DRAAF de Bourgogne
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDPP de Saône et Loire à la DRAAF de Bourgogne
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDCSPP de l'Yonne à la DRAAF de Bourgogne
- du 04 août 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDCSPP de la Nièvre à la DRAAF de Bourgogne
- du 1er juillet 2013 et son avenant n°1 du 8 janvier 2015 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables du CVRH de Mâcon à la DRAAF de Bourgogne

- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDT du Doubs à la DRAAF de Franche-Comté
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDT du Jura à la DRAAF de Franche-Comté
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDT de Haute Saône à la DRAAF de Franche-Comté
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDT du territoire de Belfort à la DRAAF de Franche-Comté
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDCSPP du Doubs à la DRAAF de Franche-Comté
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDCSPP du Jura à la DRAAF de Franche-Comté
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDCSPP de Haute Saône à la DRAAF de Franche-Comté
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DDCSPP du Territoire de Belfort à la DRAAF de Franche-Comté
- du 16 octobre 2017 portant délégation de gestion relative aux opérations comptables de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté à la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

DECIDE:

Article 1.

Subdélégation de signature est donnée aux agents du CPCM figurant dans le tableau en annexe pour signer/valider les actes d'ordonnateur secondaire visés, réalisés sous Chorus pour le compte :

- de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté
- de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté,
- des Directions Départementales des Territoires des départements 21/58/71/89
- des Directions Départementales de la Protection des Populations 21 et 71
- des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations 58 et 89
- du CVRH de Mâcon
- des Directions Départementales des Territoires 25/39/70/90
- et des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations 25/39/70/90,

pour les dépenses et recettes qui relèvent des délégations de gestion qu'elles ont confiées à la DRAAF.

Article 3.

Toutes les décisions antérieures à celle-ci seront alors abrogées.

Article 4.

La cheffe du centre de prestations comptables mutualisé de Dijon et Besançon est chargée de l'exécution de la présente décision. Elle sera notifiée au préfet, à l'autorité chargée du contrôle financier ainsi qu'aux comptables assignataires concernés.

Annexe : liste des agents du CPCM

Subdélégation de signature est donnée aux agents figurant dans la liste ci-dessous pour valider /signer les actes d'ordonnateur visés, pour le compte des services énumérés à l'article 1.

AGENT	FONCTION	ACTES SUR LESQUELS PORTE LA DELEGATION
Marie-Caroline RIGAUD	Cheffe de service, responsable du CPCM	Ensemble des actes énumérés dans les conventions de délégation de gestion : Validation des engagements juridiques, saisine du contrôleur budgétaire dans la cadre du visa préalable, titres de recette et engagements de tiers, demandes de paiement, certification du service fait, réalisation des travaux d'inventaire, tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations...
REY Emmanuelle	Cheffe de service adjointe du CPCM	
Catherine CALDEIRA	Adjoint au responsable du CPCM, responsable d'unité	
Judicaël BENANH TOGNAMA	Responsable d'unité	
KAZMIERCZAK Nathalie	Responsable d'unité	
LOUIS Marie-Francine	Responsable d'unité	
ROUGET Danièle	Responsable d'unité	
FOURNIER Bernadette	Chargés de prestations comptables Valideur par intérim	
COUPEZ Karine	Responsable d'unité	
ATHIAS Christophe BENDAHDANE Djamel BERGER Alice BERNARDOT Kelly CAPDEVILLA Marie- Paule LEBREUIL Pierre-Jean MAILLARD Rachel MORALES Anne-Marie BARDE Annick BOLZON Anne-marie BOURQUIN Philippe COURSAULT Thomas CYRE Nathalie MENANTEAU Isabelle NONNOTTE Brigitte PAPE Christiane	Chargés de prestations comptables	Certification du service fait

Article 5.

La présente subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Dijon, le 7 janvier 2019

Pour le Préfet de Région et par délégation,
le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt


Vincent FAVRICHON

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté

BFC-2018-11-14-005

Arrêté portant attribution des allocations Diversité dans la
Fonction Publique pour la campagne 2018-2019 en
Bourgogne-Franche-Comté

*Arrêté portant attribution des allocations Diversité dans la Fonction Publique pour la campagne
2018-2019 en Bourgogne-Franche-Comté*

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

DIJON, LE 14/11/2018

ARRÊTÉ

**PORTANT ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE
POUR LA CAMPAGNE 2018-2019 EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

Le préfet de la région Bourgogne Franche-Comté,

VU l'arrêté interministériel du 5 juillet 2007 modifié relatif à l'allocation diversité dans la fonction publique ;

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la décentralisation et de la fonction publique NOR : CPAF1817369C relative à la mise en œuvre des allocations pour la diversité dans la fonction publique pour la campagne 2018-2019 en date du 12 juillet 2018 ;

VU le contingent de 28 allocations diversité hors CPI en Bourgogne Franche-Comté au titre de l'année universitaire 2018-2019 ;

VU les propositions de la commission de sélection réunie le 14 novembre 2018 ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Article 1^{er} :

Une allocation pour la diversité dans la fonction publique de 2 000 € est attribuée aux bénéficiaires inscrits sur la liste principale jointe en annexe 1.

En cas de désistement, les bénéficiaires seront tenus sur la base du classement de la liste complémentaire jointe en annexe 2.

Article 2 :

L'allocation est imputée sur le programme 148 « Fonction publique » 0148 000 000 06, action 0148-01-07 « allocation diversité », compte PCE 6511800000.

Elle sera versée sous réserve de la disponibilité des crédits, sur les comptes désignés par les bénéficiaires dans les conditions suivantes :

- en 2 fois aux candidats :
 - 1 000 € sur la gestion 2018, à la signature de la convention individuelle ;
 - 1 000 € sur la gestion 2019, sur production des justificatifs de présence dans un organisme de formation ou, pour les allocataires indépendants, d'un engagement d'inscription aux concours préparés.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales



Alain MAZOYER

ANNEXE 1

Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2018/2019 - Hors CPI

Liste principale

Des allocations pour la diversité dans la fonction publique, d'un montant de 2 000€ chacune, sont attribuées au titre de l'année 2018- 2019 aux bénéficiaires suivants classés par ordre de mérite:

LISTE PRINCIPALE (classée par ordre de mérite)	
N°	NOM - PRENOM
1	BENJDIR ZAKARIE
2	LOPES SILVEIRO ORLANE
3	BENJDIR CHAIMA
4	LEBLOND LANDRIER JULIA
5	INDELICATO OCEANE
6	OVISTE CHARLAINE
7	MAIROT XAVIER
8	HAMONIC MARC
9	VUILLEMIN MARGOT
10	JACOBÉE VICTOR
11	EL HADJ SAID KENZA
12	WIDEHEM JULIE
13	ANDRÉ CALLIANE
14	RAVESI CELINE
15	BAUKASA INGRID
16	BRIGUI MAROUA
17	LECLERC SUZANNE
18	ABLIN MATTHIEU
19	NICOT MATTHIAS
20	ROBOT JONATHAN
21	CHTOUKI AICHA
22	NETTOUR MYRIAM
23	LIBRE QUENTIN
24	PFLIEGER EPOUSE DIDIER MAÉVA
25	BENJDIR INTISSAR
26	CELIK KUTLAY
27	GLOUMEAUD ELODIE
28	TAGOTO NDJINELIBAI

ANNEXE 2

Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2018/2019 - Hors CPI

Liste complémentaire

LISTE COMPLÉMENTAIRE (classée par ordre de mérite)	
N°	NOM - PRENOM
1	FOUMOND FANNY
2	FODIL EPOUSE MESSAHLI FATMA
3	ANTOINE LÉO
4	VAN BELLINGHEN AUGUSTIN
5	PASTEUR CORALIE
6	LACOSTE AURELIE
7	ROULLÉ MARGAUX
8	MORIM SOARES SALOME
9	DJARI EPOUSE AMARA NARIMANE
10	PERROT LAURA